

MOTION

Dépôt: Groupe politique CSV
Martine Hansen

17.04.2020

La Chambre des Députés,

Constatant que certains employeurs ont annoncé vouloir payer des primes d'encouragement afin d'honorer le travail et le dévouement de leur salariés pendant la crise sanitaire Covid-19 ;

Rappelant la motion du CSV invitant le gouvernement à prévoir une prime spéciale unique à financer via le budget de l'Etat pour le personnel engagé dans la lutte contre la pandémie Covid-19 que ce soit au niveau des établissements hospitaliers, des maisons de retraite et d'autres structures pour personnes âgées mais aussi au niveau des réseaux d'aide et de soins à domicile, des foyers ou centres spécialisés dans la prise en charge de personnes en situation de handicap ;

Invite le gouvernement

A considérer les primes versées aux salariés pendant la crise sanitaire Covid-19 jusqu'à concurrence d'un certain plafond comme des revenus extraordinaires conformément aux articles 131 et 132 L.I.R. permettant ainsi aux bénéficiaires de telles primes de profiter d'un allègement fiscal.